
DU BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE

UNE NOUVELLE PAROISSE

Je profite de ce numéro spécial du *Relais* pour vous annoncer qu'après avoir pris l'avis du Conseil du presbyterium et du Bureau de l'archevêque, j'ai émis un décret, en date du 20 avril, pour ériger une nouvelle paroisse qui portera le nom de LA BIENHEUREUSE-ÉLISABETH-TURGEON. Cette nouvelle paroisse est située dans la ville de Rimouski et elle comprend le territoire de l'ancienne paroisse Saint-Germain, sauf la cathédrale et le terrain sur lequel elle est érigée, le presbytère Saint-Germain et le terrain sur lequel il est bâti ainsi que les terrains connus sous le nom de "Place des Anciens Combattants".

Je vous communique également le texte qui sera lu dans toutes les églises de Rimouski le dimanche 22 avril pour annoncer cette mesure. Comme le dossier de la cathédrale revêt un intérêt diocésain, j'invite les célébrants de la fin de semaine à s'en servir pour annoncer cette décision à l'ensemble de la population diocésaine.

Que Jésus, le Bon Pasteur, nous accompagne dans la mise en place de ce décret.

+ Denis Grondin
Archevêque de Rimouski

Bonjour,

Aujourd'hui, nous avons un message important à vous transmettre, un message de Mgr Denis Grondin, notre évêque. Pour ne pas prolonger la célébration, cette lecture tient lieu d'homélie.

Depuis la fermeture de la cathédrale pour raison de sécurité, en novembre 2014, il ne se passe pas une semaine sans que son avenir ne fasse le sujet de nos conversations ou de reportages à la radio, à la télévision ou dans les journaux. Pour la plupart, nous avons de bonnes raisons de nous intéresser à cet édifice qui est devenu l'emblème de la Ville de Rimouski.

Depuis sa fermeture, divers organismes, groupes ou personnes ont proposé des projets ou solutions à Mgr Grondin et à l'assemblée de fabrique Saint-Germain, le propriétaire légal de la cathédrale. Force est de constater qu'aucune proposition ne ralliait l'accord des parties en cause. On en est même venu à suggérer la fermeture ou la vente de toutes les autres églises de Rimouski pour se concentrer sur la sauvegarde de la cathédrale. Un mot résume bien l'état de la situation actuelle : IMPASSE.

Face à cette situation, après avoir reçu l'avis des instances qu'il doit consulter, voici ce que décrète Mgr Denis Grondin, archevêque de Rimouski, en date 20 avril 2018 :

- La paroisse Saint-Germain de Rimouski ne comprend plus que la cathédrale et le terrain sur lequel elle est érigée, le presbytère et le terrain sur lequel il est bâti, le terrain connu sous le nom de «Place des Anciens Combattants».
- La création d'une nouvelle paroisse dont les limites territoriales sont définies par le décret du 22 juin 2007 régissant la fusion des paroisses de la ville de Rimouski.
- Le vocable de la nouvelle paroisse est LA BIENHEUREUSE-ÉLISABETH-TURGEON dont la fête liturgique est le 17 août.
- Les catholiques romains domiciliés dans la partie démembrée de Saint-Germain sont, à compter de maintenant, des paroissiens et des paroissiennes de la nouvelle paroisse.
- L'équipe pastorale devient immédiatement l'équipe pastorale de la nouvelle paroisse et cesse d'avoir sous sa responsabilité la paroisse et la fabrique Saint-Germain.
- Le siège social de la nouvelle paroisse est situé au presbytère de Saint-Pie-X.
- En attendant que la fabrique de la nouvelle paroisse soit enregistrée au civil, qu'elle ait ouvert un compte bancaire et obtenu un numéro d'employeur, c'est la Fabrique de la paroisse de Saint-Germain qui continuera à recevoir les revenus, à payer les dépenses et à rétribuer les employés des deux paroisses à partir de son compte courant.
- Une assemblée de fabrique sera rapidement constituée pour la gestion de la nouvelle paroisse de La Bienheureuse-Élisabeth-Turgeon.

Voilà les principaux points du décret de notre évêque. Ceux qui aimeraient lire l'ensemble du texte sont priés de se [référer au site internet du diocèse](#).

D'autres renseignements vous seront donnés sur le Feuillet paroissial.

Pour l'instant, on continue de se rendre au presbytère Saint-Germain si l'on a besoin d'informations ou de services pastoraux.

Puisse la bienheureuse Élisabeth Turgeon et Jésus, le Bon Pasteur, accompagner la naissance et le développement de notre nouvelle paroisse.

Merci.

Les différents bulletins électroniques des Services diocésains

Plusieurs bulletins vous offrent du contenu d'information et de réflexion en lien avec les différents volets de la mission. Vous pouvez les consulter sur le site du diocèse grâce aux liens ci-dessous. Sur la page qui s'ouvre, une procédure est indiquée afin de vous abonner ou de retirer votre nom.

Liturgie et Vie (Service de liturgie et de vie communautaire) :

<http://www.diocesisrimouski.com/lit/lit-vie/index.html>

Vous serez mes témoins [Bulletin format papier avec extraits sur Internet] (Renouveau charismatique) :

<http://www.diocesisrimouski.com/sd/rcc/vsmt/index.html>

Info-mission (Pastorale missionnaire):

<http://www.diocesisrimouski.com/sd/infomiss/index.html>

Info-caté (Service de la Formation à la vie chrétienne): <http://www.diocesisrimouski.com/sd/infocat/index.html>

Le bulletin de nouvelles de l'Institut de pastorale :

<http://www.diocesisrimouski.com/ipar/documents.html#publ>